

Accueil en entretien:

- *mardis: 13h30-17h
- *mercredis: 8h30-11h45 & 13h30-17h
- *jeudis: 13h30-18h
- *vendredis: 13h30-17h
- *Autres créneaux, sur RDV

RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES

Maison de l'enfance
24 rue du stade à Hérimoncourt
Tél : 03 81 36 76 25

francas.ramherimoncourt@orange.fr

Les temps d'échanges et de rencontres:

Les mardis, jeudis et vendredis.
Voir planning en page 2

Bulletin de:
Sept-oct
2020



Le journal du relais

Bonjour Mesdames, Messieurs

Villes concernées: *Abbévillers *Communes du Lomont *Dasle *Hérimoncourt *Seloncourt *Vandoncourt

Journal lisible sur les sites internet municipaux.



Page Facebook: Relais Assistantes Maternelles d'Hérimoncourt .
Page lisible sans avoir de compte Facebook

Assistante maternelle, en même temps que vous adressez à la PMI la fiche de sortie d'un enfant, pensez à prévenir le RAM que vous êtes disponible, afin que des parents en recherche de places vous appellent en priorité !



monenfant.fr

Bonjour Mesdames, Messieurs

Je ne vous apprend rien, c'est la rentrée ! Une rentrée particulière. Voici donc un journal dont les informations sont orientées sur ce thème :-)

En effet, vous trouverez en page 2 les nouvelles animations proposées cette année et leurs calendriers pour les deux mois à venir

En page 3, les conditions de participation à ces animations et les règles d'hygiène mises en place
En page 4, comment se lancer dans les formations continues, voire dans le CAP accompagnant éducatif dont l'inscription débutera en octobre sur le site du rectorat.

Journée des assistantes maternelles: troisième édition!



- *****
- Vous aviez beaucoup apprécié les 2 premières éditions....
 - Nous ne pouvions passer à côté d'une 3^e journée !
 - Cette année encore, nous vous proposons de venir prendre soin de vous
 - samedi 21 novembre, à Valentigney**
 - en découvrant de nouveaux ateliers tels que FENG SHUI, DO IN (auto massage), et autres surprises...
 - Une animation haute en couleur vous attend aussi à l'heure du repas !
 - Les places étant limitées **n'hésitez pas à vous préinscrire rapidement auprès de votre relais.**
 - Organisation sous réserve des conditions sanitaires en vigueur à cette date.
- *****

Temps de rencontres et d'échanges

Ces animations sont gratuites, sans inscription préalable. L'enfant repartira avec sa production.

Il s'agit de temps conviviaux et d'échanges, **ouverts aux parents et aux professionnelles de la petite enfance**, durant lesquels vous pourrez découvrir des idées d'activité à reproduire chez vous; que vous soyez assistante maternelle, garde à domicile ou parent.

Les activités sont adaptées et adaptables à l'âge de l'enfant. C'est lui qui décidera s'il crée ou s'il préfère aller vers les jeux mis à sa disposition, sans contraintes.

Le relais dispose de tapis d'éveil, d'une chaise haute, d'un micro-onde pour les biberons, d'un parc pour les tout-petits.

Sur inscription ! Voir page ci-contre

	Mercredi 2 septembre <i>Accueil libre</i> Hérimoncourt, locaux du relais	Vendredi 4 septembre 9H 15 <i>Eveil culturel</i> Hérimoncourt, locaux du relais
Mardi 8 septembre 9H 00 <i>Eveil musical</i> Seloncourt, Bâtiment la fonderie Animé par Anne-kim Landoz-Henry	Mercredi 9 septembre <i>Accueil libre</i> Hérimoncourt, locaux du relais	Vendredi 11 septembre 9H 15 <i>Eveil artistique</i> Hérimoncourt, locaux du relais.
Mardi 15 septembre 9H 00 <i>Lecture à voix haute</i> Seloncourt, Bât. la fonderie	Mercredi 16 septembre <i>Accueil libre</i> Hérimoncourt, locaux du relais	Vendredi 18 septembre 9H 15 <i>Eveil culinaire</i> Hérimoncourt, locaux du relais
Mardi 22 septembre 9H00 <i>Eveil culturel</i> Seloncourt, Bâtiment la fonderie	Mercredi 23 septembre <i>Accueil libre</i> Hérimoncourt, locaux du relais	Vendredi 25 septembre 9H 15 <i>Eveil scientifique</i> Hérimoncourt, locaux du relais
Mardi 29 septembre 9H 00 <i>Eveil musical</i> Seloncourt, Bâtiment la fonderie Animé par Anne-kim Landoz-Henry	Mercredi 30 septembre <i>Accueil libre</i> Hérimoncourt, locaux du relais	Vendredi 2 octobre 9H 15 <i>Eveil à l'imaginaire</i> (projection images relaxantes) Hérimoncourt, locaux du relais.
Mardi 6 octobre 9H 00 <i>Lecture à voix haute</i> Seloncourt, Bât. la fonderie	Mercredi 7 octobre <i>Accueil libre</i> Hérimoncourt, locaux du relais	Vendredi 9 octobre 9H 15 <i>Eveil culinaire</i> Hérimoncourt, locaux du relais.
Mardi 13 octobre 9H 00 <i>Eveil scientifique</i> Seloncourt, Bâtiment la fonderie	Mercredi 14 octobre <i>Accueil libre</i> Hérimoncourt, locaux du relais	Vendredi 16 octobre 9H 15 <i>Eveil artistique</i> Hérimoncourt, locaux du relais.
Mardi 20 octobre 9H 30 <i>Eveil musical</i> Seloncourt, Bâtiment la fonderie Animé par Anne-kim Landoz-Henry	Mercredi 21 octobre <i>Accueil libre</i> Hérimoncourt, locaux du relais	Vendredi 23 octobre 9H 15 <i>Lecture à voix haute</i> Hérimoncourt, locaux du relais.
Mardi 27 octobre 9H 00 <i>Eveil culturel</i> Seloncourt, Bâtiment la fonderie	Mercredi 28 octobre <i>Accueil libre</i> Hérimoncourt, locaux du relais	Vendredi 30 octobre 9H 15 <i>Eveil culturel</i> Hérimoncourt, locaux du relais.



Précisions sanitaires: concernant les animations

En raison des contraintes liées à la COVID 19 et selon les modalités prévues par le guide ministériel du déconfinement phase 3 (décret 2020-663 du 21 mai 2020), **l'organisation des animations est modifiée de la façon suivante:**

- ◆ **Inscription obligatoire auprès du RAM** (03 81 36 76 25 ou 06 52 66 10 10). Toute absence à une animation devra être signalée pour laisser la place à d'autres assistantes maternelles sur liste d'attente.
- ◆ Le port du masque sera obligatoire pour les adultes (pas pour les enfants)
- ◆ Les mains devront être lavées à l'arrivée
- ◆ Le respect de la distanciation physique d' 1m entre les adultes devra être respecté
- ◆ Toute personne, adulte ou enfant, présentant des signes de toux ou de fièvre ne pourra être acceptée.

Les temps d'animations seront organisés dans le respect des règles sanitaires : distanciation, groupe limité en nombre selon la surface d'accueil, désinfection des jouets, matériel et mobilier utilisés entre chaque groupe. Selon les préconisations du médecin de PMI, l'ensemble des enfants présent au relais est autorisé à jouer ensemble sans distanciation physique.

Selon le nombre d'inscriptions, l'animatrice du relais se réservera le droit de constituer des groupes selon des vœux et les places disponibles.

L'assistante maternelle, ou la garde à domicile, devra se munir de l'autorisation écrite du parent-employeur l'autorisant à participer à l'animation avec son enfant. Cette autorisation est disponible sur simple demande auprès du relais, ou bien peut être reproduite par chacun selon la proposition suivante:

Monsieur / Madame (Nom, prénom)
.....

Adresse :
.....

Téléphone personnel :.....Téléphone travail :.....

Parent de l'enfant (Nom ,prénom) :
.....

Date de naissance :
.....

autorise(nt) leur assistante maternelle ou garde à domicile:
(Nom, prénom)
.....

à accompagner s(on)es enfant(s) à l'animation « » proposée par le
relais ce jour dans la ville de

Date et signature:

D'autre part, les animations prévues auront lieu selon les directives du gouvernement et des protocoles sanitaires locaux. Elles sont donc **susceptibles d'être annulées** si les conditions sanitaires ne peuvent être mises en place ou respectées. Dans ce cas, je vous en informerai individuellement suite à votre inscription.

L'indemnité kilométrique : barème fiscal revalorisé

Si des parents demandent expressément de conduire leurs enfants à l'école, à une activité extra-scolaire, chez un spécialiste, etc. , les indemnités kilométriques sont dues. Ces frais kilométriques (si vous en avez convenu) sont à diviser entre tous les parents DEMANDEURS du déplacement et uniquement eux. Le montant de ces indemnités kilométriques est à négocier. Il varie entre le montant prévu par le barème administratif, et celui prévu par le barème fiscal. Ils varient également en fonction du kilométrage et de la puissance du véhicule.

Voici ces barèmes actualisés:

Puissance fiscale du véhicule	MINIMUM Barème administration moins de 2 000 km par an (en euro, par kilomètre)	MAXIMUM Barème fiscal moins de 5 000 km par an (en euro, par kilomètre)
3 CV et moins	0 euros 29	0 euros 456
4 CV	0 euros 29	0 euros 523
5 CV	0,29	0,548
6 CV	0,37	0,574
7 CV	0,37	0,601
8 CV et plus	0,41	0,601



Les 2 modalités d'accès à la formation continue

1. Le CPF (le Compte Personnel de formation): pour l'obtention d'un certificat ou d'un diplôme professionnel

Le CPF a été créé en 2015 en remplacement du DIF afin de garantir le droit à la formation diplômante pour toutes les personnes désireuses de suivre une formation professionnelle, qu'elles soient en activité ou en recherche d'activité, tout au long de sa carrière, même en cas de changement d'employeur.

Chaque personne dispose, sur le site officiel moncompteformation.gouv.fr d'un espace personnel sécurisé lui permettant de s'identifier sur son Compte personnel de formation (CPF).

Ce site lui permet notamment d'obtenir des informations sur les formations auxquelles il peut recourir

Depuis le 1^{er} janvier 2019, chaque actif (hors agents publics) dispose d'un Compte personnel de formation (CPF) crédité en euros, pour payer la formation et non plus en heures.

2. Le plan de formation: pour développer ses connaissances, sans examen final

Une assistante maternelle peut suivre une formation répertoriée sur le site iperia.eu. Elles durent de 12 à 48 h maximum, sans examen final. Elles sont rémunérées par un organisme collecteur et se déroulent suite à sa mise en place par un RAM, généralement les samedis sur le Pays de Montbéliard.

Dans les numéros du journal du Ram suivants, vous trouverez un descriptif de formation que je vous propose dans les mois à venir. Ce calendrier est à votre disposition sur demande auprès de votre RAM.